



DIRECTION DES AFFAIRES
GÉNÉRALES ET
INSTITUTIONNELLES

Pascale SAURET

daqi-direction@umontpellier.fr

163 rue Auguste Broussonnet
34 090 Montpellier

WWW.UMONTPELLIER.FR

MONTPELLIER, LE 08 JANVIER 2016

Le Président de l'Université de Montpellier

à

Monsieur Jean-Paul UDAVE

OBJET : Lettre de mission

Dans le but de transmettre les valeurs de la République, Madame la Ministre de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche souhaite que l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme soit au cœur de l'apprentissage.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent promouvoir ces valeurs par leur activité d'enseignement et de recherche.

Compte tenu de votre implication et de votre fort investissement dans ce domaine, vous aurez en charge, en qualité de référent sur ces questions au sein de l'Université de Montpellier, et sous l'autorité du Président :

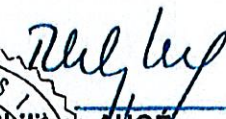
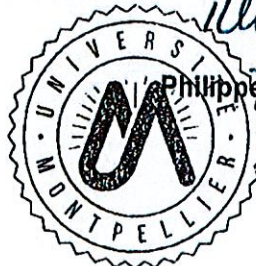
- De proposer une politique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- De veiller au respect de l'application du principe de laïcité au sein de l'Université.

Vous assurerez la préparation et la mise en place de projets et d'actions dans ce domaine.

Vous serez amené à représenter l'Université de Montpellier sur les sujets mentionnés dans la présente lettre de mission auprès, notamment, du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Vous devrez rendre régulièrement compte au Président des actions entreprises, de l'avancée des projets et des rencontres effectuées dans le cadre de votre mission.

Je vous remercie de votre collaboration.


Philippe AUGÉ




Décision N°2018- 26- UM portant nomination de Monsieur Jean-Paul UDAVE en qualité de chargé de mission

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Montpellier et notamment l'article 8.6;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 02/03/2017 portant nomination et classement de Monsieur Romain Jacquet dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 01/03/2017 au 28/02/2022 ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 15/03/2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique ;

Vu la lettre de mission en date du 8 janvier 2016.

Décide

Article 1

Monsieur Jean-Paul UDAVE, professeur agrégé, est nommé chargé de mission et référent de l'établissement auprès du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'assister le Président de l'Université dans la mise en place d'une politique contre le racisme et l'antisémitisme. Il est également nommé chargé de mission et référent « laïcité » en vue de veiller au respect de l'application du principe de laïcité au sein de l'Université.

Article 2

Monsieur Jean-Paul UDAVE exercera sa mission telle que définie dans la lettre de mission annexée à la présente décision.

Article 3

Monsieur Jean-Paul UDAVE devra, dans le cadre de sa mission, rendre compte régulièrement au Président de l'Université.

Il devra, également, rendre compte annuellement de celle-ci dans un rapport présenté au comité technique et au conseil d'administration.

Article 4 :

La décision n°2016-11-UM en date du 09 janvier 2016 portant nomination de M. Jean-Paul UDAVE en qualité de chargé de mission est abrogée et remplacée par la présente.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 18 janvier 2018

Le Président de l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ
Philippe AUGÉ